Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260324-2026_19_D_CCAS-DE

SAINT-AVÉ
SANT-TEVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S DU 10 MARS 2026

Le 10 mars deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil d'administration du C.C.A.S s'est réuni sous la présidence de Madame Anne GALLO-KERLEAU, Présidente du CCAS.

PRESENT(E)S :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Didier MAURICE, Mme Monique LE GUENNEC, M. Mickael LE BOHEC, M. Daniel HARDY, M. Mickaël MILES

ABSENT(E)S :

- Mme Marine JACOB a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU
- Mme Eliane TALDIR a donné pouvoir à Mme Julie MAGDELAINE-LE TAILLY
- M. Loïc ROUSSEAU
- Mme Florence DE FRANCESCHI

Nombre d'Administrateurs en exercice : 11
Présents : 7
Votants : 9

DATE DE LA CONVOCATION : 5 mars 2026

Madame Julie MAGDELAINE LE TAILLY a été élue secrétaire de séance

BORDEREAU N°9
(2026/3/19) – ADHESION DU CCAS A L'AD-PA

Le CCAS de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration du CCAS d'adhérer à l'AD-PA, Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA).

Son rôle est de regrouper les professionnel(le)s du secteur des services aux personnes âgées (directions des établissements pour personnes âgées, des services à domicile et des associations de coordination) au niveau national afin de les représenter, de les coordonner et de soutenir leurs actions.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215602061-20260324-2026_19_D_CCAS-DE

L'AD-PA organise et participe à de nombreuses manifestations : Congrès des Âges et du Vieillissement, colloques de l'AD-PA, réunions régionales et départementales de l'AD-PA et des associations partenaires.

Les services de l'AD-PA se répartissent en quatre grands blocs :
- Représentation de la profession : pouvoirs publics / médias
- Création de réseaux locaux de directions
- Suivi de l'actualité : lettre hebdomadaire et revue trimestrielle Directeurs
- Formation / coaching

L'AD-PA, se donne des objectifs :
- Sensibiliser la population sur tous les sujets liés au vieillissement. Pour cela, elle propose de leur donner la parole pour qu'elles puissent exprimer pleinement leurs besoins, et d'entendre leurs proches.
- Ecouter les professionnel(le)s pour mieux les accompagner dans leur pratique quotidienne. Elle édite une revue des directeurs de l'AD-PA, et adresse une lettre hebdo.
- Favoriser l'expression des personnes âgées fragilisées, de leurs familles et des professionnels.
- Promouvoir une réflexion globale en matière de gérontologie.
- Participer à l'évolution de l'accompagnement des personnes âgées fragilisées en facilitant la circulation de l'information au sein de la profession et de ses partenaires.
- Montrer que les services à domicile, les établissements et les coordinations pour personnes âgées sont innovants dans leurs pratiques quotidiennes d'accompagnement et de soins.

DECISION

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code d'action sociale et des familles,

CONSIDERANT l'intérêt du CCAS de bénéficier du réseau et des actions de l'AD-PA,

Le conseil d'administration, **à l'unanimité**,

Après en avoir délibéré,

Article1 : **DÉCIDE** d'adhérer à l'AD-PA pour l'année 2026 pour un montant de 80 €.

Article 2 : **DIT** que les crédits nécessaires pour régler le montant de l'adhésion sont inscrits au budget 2026 du CCAS.

Fait à Saint-Avé, le 11 mars 2026

La Présidente,	La secrétaire de séance,
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SAINT-AVÉ 56890	
Anne GALLO-KERLEAU	Julie MAGDELAINE-LE TAILLY